

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Precious Metal Fund

Pictet Asset Management | 5 mai 2023

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds :

§6. Parts et classes de parts

Deux nouvelles classes de parts nommées « HP CHF » et « HP EUR » sont désormais disponibles. Elles se définissent comme suit :

Classes de parts de catégorie « P »

- a. Les parts des classes de la catégorie « P » sont libres de toute contrainte quantitative.
- b. Les classes existantes au sein de cette catégorie sont les suivantes:
 - > P dy CHF, P dy USD, P dy EUR
 - > HP CHF, HP EUR: Ces parts visent à couvrir dans une large mesure le risque de change par rapport au franc suisse, respectivement à l'euro. Le service de couverture du risque de change fourni aux investisseurs qui choisissent cette classe de parts ne s'applique pas à la fortune du compartiment; il est géré et exécuté indépendamment de la stratégie d'investissement effectuée par le gestionnaire, un compte distinct étant réservé à ces classes de parts. La durée maximale des contrats à terme sur devises utilisés aux fins de couverture ne dépassera pas 120 jours.

§17. Emission et rachat de parts

La référence aux souscriptions en nature, au §17, ch. 2.2, let. c, est supprimée.

§19. Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune du fonds

Les classes de part HP CHF et HP EUR sont ajoutées au tableau de rémunérations du compartiment - Physical Gold :

Pictet CH Precious Metal Fund – Physical Gold

	COMMISSIONS DE LA DIRECTION DE FONDS		COMMISSIONS DE LA BANQUE DEPOSITAIRE
Classe de part	Commission d'administration, taux annuel	Commission de gestion, taux annuel	Commission de garde, taux annuel
HP CHF, HP EUR	0.11% maximum	0.40% maximum	0.08% maximum

Lors de l'approbation du contrat de fonds, la FINMA vérifie exclusivement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et établit leur conformité légale.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 5 mai 2023

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

